

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 8 AVRIL 2025  
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Province de Québec,

Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets,

**PROCÈS-VERBAL** de la séance extraordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets tenue par visioconférence, ce 8<sup>e</sup> jour d'avril 2025, à 19 h, et à laquelle sont présents :

**MEMBRES PARENTS**

M<sup>me</sup> Janot Pagé Kroft, présidente;  
M<sup>me</sup> Marie-Pier Létourneau, vice-présidente;  
M<sup>me</sup> Karine Boivin;  
M. Éric Simard;  
M<sup>me</sup> Marie-Pierre Gagné;

**MEMBRES DU PERSONNEL**

M<sup>me</sup> Marie-Claude Tremblay;  
M<sup>me</sup> Esther Côté;  
M<sup>me</sup> Nadia Lambert;  
M. Jérémie Gagnon;  
M. Carl Bouchard;  
M<sup>me</sup> Chantale Simard;

**MEMBRES DE LA COMMUNAUTÉ**

M. Daniel Gauthier;  
M. Pierre Lavoie;  
M<sup>me</sup> Marie-Eve Sasseville;  
M<sup>me</sup> Maryse Perron Chartier;

assistés M. Patrice Boivin, directeur général, et de M<sup>e</sup> Annie Tremblay, secrétaire générale.

**Invitée :**

M<sup>me</sup> Nadia Tremblay, directrice du Service des ressources humaines.

**1. Ouverture de la séance et vérification du quorum**

Les administrateurs ayant tous reçu l'avis de convocation envoyé par courriel le 27 mars 2025 et le quorum étant constaté, la réunion est déclarée ouverte.

**2. Mot de bienvenue**

M<sup>me</sup> Janot Pagé Kroft, présidente, souhaite la bienvenue à tous les membres.

**3. Adoption de l'ordre du jour**

L'assemblée dispense la présidente de faire la lecture de l'ordre du jour.

Il est PROPOSÉ par M. Jérémie Gagnon et RÉSOLU unanimement :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

**3.1. Ajout d'un sujet à l'ordre du jour de la séance**

ATTENDU la clause 7.5 du Règlement relatif aux règles de fonctionnement du conseil d'administration qui édicte :

*L'ordre du jour des séances extraordinaires comporte les seuls sujets mentionnés dans l'avis de convocation. Ceux-ci sont les seuls à faire l'objet de délibérations et de décisions, à moins que tous les membres ne soient présents à cette séance extraordinaire et n'en décident unanimement autrement.*

ATTENDU la demande d'ajout d'un sujet à l'ordre du jour de la séance extraordinaire;

ATTENDU la présence de tous les membres du conseil d'administration à la séance extraordinaire;

En conséquence,

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Gauthier et RÉSOLU unanimement :

QUE le sujet suivant soit ajouté au point « Affaires nouvelles » :

- 11.1. Adoption des critères de sélection de la nouvelle direction générale.

ADOPTÉ

**4. Vérification des conflits d'intérêts potentiels**

M<sup>me</sup> Janot Pagé Kroft, présidente, vérifie si certains membres ont un conflit d'intérêts à signaler concernant les points à l'ordre du jour. Deux conflits d'intérêts sont mentionnés pour le sujet 11.1 « Adoption des critères de sélection de la nouvelle direction générale ».

**5. Période de questions accordée au public**

Il n'y a pas de questions.

CA-0645-04-25

CA-0646-04-25

**6. Rapports des comités du conseil d'administration****6.1. Comité de vérification**

Il n'y a rien à signaler.

**6.2. Comité des ressources humaines**

Le procès-verbal de la rencontre du comité des ressources humaines qui s'est tenue le 7 avril 2025 est déposé.

**6.3. Comité de gouvernance et d'éthique**

Il n'y a rien à signaler.

**6.4. Membre siégeant au CA du Cégep de Saint-Félicien**

Il n'y a rien à signaler.

**7. Présentation ou information au conseil d'administration**

Il n'y a rien à signaler.

**8. Agenda de consentement**

Il n'y a rien à signaler.

**9. Dossiers retirés de l'agenda de consentement (le cas échéant)**

Il n'y a rien à signaler.

*M<sup>e</sup> Annie Tremblay, secrétaire générale, fait une seconde vérification des présences afin de s'assurer du quorum.*

**10. Dossiers nécessitant une décision****10.1. Adoption du code d'éthique applicable aux membres du personnel et à toute personne appelée à œuvrer auprès d'élèves mineurs ou handicapés ou à être en contact avec eux**

ATTENDU que la *Loi visant à renforcer la protection des élèves concernant notamment les actes de violence à caractère sexuel* a introduit, pour un centre de services scolaire, une nouvelle obligation, entrée en vigueur le 5 mars 2025, de se doter d'un code d'éthique, selon la forme prescrite

par le ministère de l'Éducation, applicable aux membres du personnel et à toute personne appelée à œuvrer auprès d'élèves mineurs ou handicapés ou à être en contact avec eux;

ATTENDU que le code d'éthique doit inclure les pratiques et conduites attendues et l'obligation de signaler sans délai tout manquement aux dispositions contenues au code d'éthique et qui peuvent raisonnablement faire craindre pour la sécurité physique ou psychologique des élèves;

ATTENDU qu'il est possible pour un centre de services scolaire de prévoir tout autre élément jugé pertinent eu égard aux réalités de son organisation en sus des dispositions que comporte le document fourni par le Ministère;

ATTENDU la consultation effectuée auprès des associations syndicales et des associations de gestionnaires (AQCS et ADSLE);

ATTENDU les commentaires émis par le Syndicat des professionnels déposés au conseil d'administration;

ATTENDU les commentaires émis par le Syndicat des enseignants déposés au conseil d'administration;

En conséquence,

CA-0647-04-25

il est PROPOSÉ par M. Éric Simard et RÉSOLU unanimement :

QUE le Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets adopte le code d'éthique applicable aux membres du personnel et à toute personne appelée à œuvrer auprès d'élèves mineurs ou handicapés ou à être en contact avec eux, tel que présenté;

QUE le code d'éthique soit publié sur le site Internet du Centre de services scolaire;

QUE le code d'éthique soit transmis à tous les employés du Centre de services scolaire par le biais du Service des communications, à toute personne œuvrant auprès d'élèves mineurs ou handicapés (bénévoles, contractuels, etc.) par le biais des directions d'établissement et du Service des ressources matérielles ainsi qu'à toute personne qui sera engagée ou qui sera appelée à œuvrer auprès de la clientèle du Centre de services scolaire.

A D O P T É

MM. Carl Bouchard et Patrice Boivin quittent la rencontre, il est 19 h 30.

## **11. Affaires nouvelles**

M. Daniel Gauthier fait la présentation des critères de sélection élaborés par le comité des ressources humaines en faisant la lecture du procès-verbal de la rencontre qui s'est tenue hier.

### **11.1. Adoption des critères de sélection de la nouvelle direction générale**

ATTENDU la prise de retraite prévue au 30 juin 2025 de la direction générale actuelle;

ATTENDU qu'à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2025, les directrices générales et les directeurs généraux des centres de services scolaires seront nommés par le gouvernement, sur recommandation du ministre de l'Éducation, et ce, en vertu de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique et édictant la Loi sur l'Institut national d'excellence en éducation*;

ATTENDU l'affichage à venir du poste par le Secrétariat aux emplois supérieurs;

ATTENDU qu'il est possible de fournir au Secrétariat aux emplois supérieurs des critères de sélection recommandés par le conseil d'administration;

ATTENDU que le comité de ressources humaines du Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets recommande au conseil d'administration d'adopter les critères de sélection déterminés et déposés au conseil d'administration;

ATTENDU que certains membres du conseil d'administration proposent deux modifications mineures à apporter;

ATTENDU que les membres s'entendent sur les critères suivants :

- Démontrer un leadership pédagogique authentique, transformationnel et mobilisateur, basé sur un climat de confiance, tout en agissant avec intégrité et transparence;
- Faire preuve d'une vision stratégique, globale et éducative axée sur la réussite des élèves et les objectifs du PEVR, tout en rassemblant l'ensemble des partenaires internes et externes autour d'une vision claire et commune pour favoriser un engagement collectif;
- Démontrer d'excellentes habiletés relationnelles, interpersonnelles et communicationnelles avec le personnel et également avec les partenaires politico-administratifs;
- Agir avec exemplarité en intégrant les décisions politiques dans la mise en œuvre des orientations de l'organisation, tout en misant sur le principe de subsidiarité, et en étant en mesure de mettre de l'avant les intérêts de l'organisation;
- Avoir la capacité d'assurer une saine gestion des ressources et d'accompagner l'organisation vers l'atteinte des objectifs de performance, d'efficacité et d'efficacé, notamment en matière de rigueur budgétaire et de reddition de comptes ainsi qu'au niveau des enjeux de main-d'œuvre;
- Adopter une approche administrative, pédagogique et de gestion des ressources humaines avec courage, doigté et rapidité, tout en agissant dans la complexité et l'ambiguïté dans des contextes de changements;
- Posséder une connaissance approfondie de la gestion budgétaire et des différents enjeux financiers tout en étant en mesure de prendre des risques calculés;
- Avoir une capacité à résoudre des problématiques ou des conflits en faisant preuve d'ouverture, d'écoute, de créativité et d'innovation;
- Détenir une connaissance approfondie des réalités du milieu, des enjeux de la clientèle à besoins particuliers, ainsi que du secteur éducatif et administratif de l'éducation;
- Être reconnaissant et valoriser la contribution du personnel, tout en misant sur la mobilisation et le développement de leurs compétences;

- S'engager auprès de la population en mettant l'élève au centre des préoccupations de l'organisation, tout en misant sur la réussite et le bien-être des élèves;
- Gérer efficacement son stress, sa gestion de soi et de son environnement en mettant sur pied des stratégies de résilience, tout en misant sur un climat de travail sain;
- Adopter une approche centrée sur la tâche et les objectifs recherchés;
- Agir avec intégrité tout en étant sensible aux enjeux d'inclusion, d'équité et de diversité;
- Posséder une capacité à composer avec un cadre légal vaste et complexe;

ATTENDU que le comité de ressources humaines recommande que des tests psychométriques soient administrés à la candidate ou au candidat afin de répondre adéquatement aux critères énoncés dans l'affichage;

ATTENDU que le comité des ressources humaines recommande que la mission, la vision et les valeurs du Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets soient indiquées lors de l'affichage du poste;

En conséquence,

CA-0648-04-25

il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Esther Côté et RÉSOLU unanimement :

QUE le Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets recommande au Secrétariat aux emplois supérieurs de tenir compte des critères de sélection proposés par le conseil d'administration;

QUE le Centre de services scolaire recommande au Secrétariat aux emplois supérieurs de prévoir des tests psychométriques à son processus de sélection;

QUE le Centre de services scolaire recommande au Secrétariat aux emplois supérieurs d'indiquer la mission, la vision et les valeurs du Centre de services scolaire du Pays-des-Bleuets lors de l'affichage du poste.

A D O P T É

## **12. Prochaine séance**

La prochaine réunion régulière aura lieu le 13 mai 2025, au Centre administratif de Dolbeau-Mistassini.

## **13. Levée de la séance**

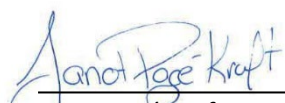
CA-0649-04-25

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Maryse Perron Chartier et RÉSOLU unanimement :

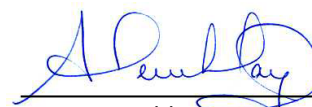
QUE la séance soit levée à 20 h 08.

ADOPTÉ

La présidente,

  
\_\_\_\_\_  
Janot Pagé Kroft

La secrétaire générale,

  
\_\_\_\_\_  
Annie Tremblay, avocate